

loppement de la voirie (bien que la Ville fût resserrée dans son corselet de murailles) ; l'octroi par la Ville à Frédéric FISCHER d'une autorisation pour l'établissement d'une Usine à gaz ; les avant-projets et projets de la conduite d'eau dont l'entreprise fut adjugée en 1852, avaient déjà été examinés du temps de François Scheffer.

L'hygiène publique fut l'objet des préoccupations de la municipalité : l'enseignement des chirurgiens, pharmaciens et sages-femmes fut réglé, une école d'accouchement organisée ; vaccinations, égoûts, curages des cours d'eau, vidange des latrines furent ordonnés et surveillés.

Le Service de secours en cas d'incendie reçut des réglementations municipales.

La Charité publique, dans le temps un des chapitres les plus tristes, prit d'autres formes ; le soin des enfants abandonnés ou trouvés, des sourds-muets, le service médical et l'entretien des indigents, bref la Bienfaisance publique sous toutes ses formes, fut organisée.

L'attention toute spéciale des autorités communales se porta sur la jeunesse, cette jeunesse dont l'instruction, des siècles durant, avait été négligée de façon, on serait tenté de dire, criminelle.

L'instruction primaire fut complètement réorganisée, et le personnel enseignant obtint enfin un caractère et une situation matérielle quelque peu dignes et en rapport avec sa haute mission. L'intérêt était porté sur l'enseignement et tant la Commission urbaine des écoles, que la Société d'Encouragement pour l'enseignement élémentaire, fondée en 1829, appuyèrent les efforts fournis. En dehors des écoles primaires il fut créé des écoles de pédagogie en 1818, des écoles ouvrières en 1820, des écoles gratuites, du dimanche, de dessin etc., nombreux essais généreux ; une partie de ces institutions devait disparaître au courant des années, mais d'elles est sorti le système d'enseignement moderne actuel.

Très élevée était sa conception des devoirs d'un magistrat et c'est avec régularité qu'il assistait aux séances du Conseil de Régence. De ce temps, contrairement à ce qui se pratique de nos jours, ces séances se suivaient à la cadence de quinzaine par quinzaine environ. Ce fait nous le relevons dans les registres de présence des membres du Conseil de Régence ; et en parcourant les Registres des délibérations du même Conseil des années 1817 à 1843, nous ne pouvons nous défendre d'une légère émotion en pensant à la somme de travail et de dévouement dépensés si généreusement par Scheffer, en voyant presque sous chaque procès-verbal apposée sa signature au caractère si spécial, devenue les dernières années toute tremblotante et faite presque rien que de pointillés.

Ses collègues le tenaient dans une très haute estime, comme il a déjà été prouvé plus haut par les termes finals de la note de protestation. »